

Les accords-cadres

Accord sur la coopération économique

En vertu de l'Accord Canada-Communautés européennes sur la coopération économique (1976), le Canada et l'UE se sont engagés à développer et diversifier leurs échanges commerciaux réciproques et à favoriser la coopération économique. Pour promouvoir et superviser cette coopération, l'accord a institué le Comité conjoint de coopération, qui se compose de représentants du Canada et de la Commission européenne.

Déclaration sur les relations transatlantiques

La Déclaration Canada-Communautés européennes sur les relations transatlantiques (1990) s'appuie sur des accords existants et institue un cadre politique pour les relations Canada-UE. Elle souligne les valeurs qu'ont en commun le Canada et l'UE en établissant des principes de partenariat et des objectifs communs. Elle prévoit des consultations régulières entre le Premier ministre, son homologue de la Présidence européenne et le Président de la Commission européenne.